

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 68

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Édouard CAVIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Thierry FALCONNET	Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Claudine DAL MOLIN	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Roland PONSAA	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Gaston FOUCHERES	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
Mme Anaïs BLANC	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Gilbert MENUT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF
Déchetteries - Renouvellement de la Convention avec Emmaüs

Depuis 2009 le Grand Dijon a signé avec EMMAUS plusieurs conventions successives ayant pour objet la mise en place dans les 5 déchetteries de l'agglomération dijonnaise de bornes à déchets à ressourcer et de bennes pour le recyclage des bois et /ou plastiques.

Dans le cadre de la convention, EMMAUS met à la disposition du Grand Dijon dans les 5 déchetteries des bornes ainsi qu'une personne pour accueillir les particuliers et ranger les produits à ressourcer. Le Grand Dijon quant à lui, met à disposition dans chaque déchetterie des bennes pour trier les bois et les plastiques en mélange ou séparés. Ces bennes sont ensuite livrées à Emmaüs à Norges pour valorisation.

En 2014, 1380 tonnes d'objets divers à ressourcer et 3792 tonnes de bois et plastiques ont ainsi été collectées et valorisées.

La convention signée en 2011 est arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

Il convient de reconduire le partenariat avec Emmaüs en actualisant les prix (et en intégrant dans la nouvelle convention une formule de révision annuelle des prix) soit :

- * un forfait mensuel de 1 767 € TTC par mois par déchetterie pour la mise à disposition des bornes et d'un compagnon,
- * 23.32 € TTC la tonne de bois et plastiques (séparés ou mélangés) livrée à Norges.

La nouvelle convention sera conclue pour une durée d' une année à compter du 1er janvier 2015, et sera reconductible deux fois pour une durée d'un an.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention bipartite avec la Communauté EMMAUS relative à la mise en place dans les déchetteries du Grand Dijon de bornes « déchets à ressourcer » et de bennes pour le recyclage des bois et/ou plastiques ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention bipartite avec la Communauté EMMAUS.